

CHARTRE DU LABEL DE CITÉS UNIES FRANCE



**TERRITOIRES
UNIS ET SOLIDAIRES
FACE AUX CRISES**

PRÉSENTATION

DU LABEL

Le label “Territoires unis et solidaires face aux crises” est une initiative de Cités Unies France (CUF) qui s’inscrit dans la continuité des actions menées grâce à son dispositif “Fonds de solidarité des collectivités territoriales”. La création de ce label marque la volonté de Cités Unies France de valoriser les collectivités qui consacrent une partie de leur action internationale à la solidarité internationale envers des collectivités territoriales étrangères au moment d’une crise. Les actions mises en place par les fonds de solidarité sont en effet en lien direct avec les compétences des collectivités territoriales françaises.

Depuis 2003, ce sont une trentaine de fonds de solidarité qui ont été mis en place principalement à la suite de catastrophes naturelles. Au total, 5 millions d’euros de contributions financières ont été mobilisés dans le cadre des fonds de solidarité sur les 15 dernières années. Le dispositif mobilise la participation de toutes les collectivités territoriales du réseau de Cités Unies France, des petites et moyennes en majorité, mais également des grandes villes, métropoles, conseils départementaux et régionaux.



La spécificité des dispositifs de solidarité de Cités Unies France repose sur le fait qu'ils sont déclenchés à la demande des collectivités territoriales qui souhaitent mettre en place une réponse coordonnée face à une crise. Elles sont alors les premières contributrices financièrement mais également techniquement. Ce sont encore elles qui, dans le cadre d'un comité de donateurs, valident la nature de l'intervention ainsi que chaque étape du processus.

Avec le label "Territoires unis et solidaires face aux crises", Cités Unies France se donne deux objectifs. Tout d'abord, constituer un groupe de collectivités territoriales engagées dans la solidarité internationale en réponse aux crises dans le cadre des fonds de solidarité déployés par CUF. En second lieu, permettre de valoriser l'action de solidarité internationale des collectivités territoriales membres de ce groupe thématique.

Le label "Territoires unis et solidaires face aux crises" repose sur des valeurs qui sont chères à Cités Unies France : la reconnaissance du rôle primordial des collectivités territoriales dans le développement durable et l'aménagement des territoires, et l'importance de la co-construction des projets de solidarité.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU LABEL

Ce label sera remis annuellement aux collectivités territoriales retenues pour être mises à l'honneur. Cette remise se déroulera au cours d'un événement de Cités Unies France, tel que les Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales, etc.

Les collectivités territoriales ayant contribué financièrement à au moins 3 fonds se verront attribuer le label "Territoires unis et solidaires face aux crises". Une distinction est faite entre les collectivités territoriales adhérentes à Cités Unies France et celles qui ne le sont pas.

POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DE CITÉS UNIES FRANCE

Chaque année lors de manifestations de Cités Unies France, les collectivités adhérentes qui auront été retenues pour être mise à l'honneur recevront le logo du label au format numérique, ainsi qu'un certificat attestant de l'obtention du label. Cités Unies France valorisera l'action des collectivités territoriales labellisées via ses canaux de communication.

Elles deviendront alors des « ambassadrices » de Cités Unies France dans le cadre de la solidarité face aux crises et recevront une reconnaissance symbolique sous forme d'un « bouton d'honneur », qui se décline en trois couleurs et représentant les trois niveaux d'engagement. Ces niveaux sont déterminés par le nombre de participation à des fonds de solidarité mis en place par Cités Unies France:



Bouton de couleur bleu clair si la collectivité territoriale a participé de 3 et 6 fonds de solidarité



Bouton de couleur bleu océan si la collectivité territoriale a participé de 6 et 10 fonds de solidarité



Bouton de couleur bleu marine si la collectivité territoriale a participé à plus de 10 fonds de solidarité

En portant ce « bouton » l'élu affichera l'engagement de sa collectivité à ce label et à l'action de Cités Unies France dans l'aide d'urgence face aux crises, portée par Cités Unies France.

POUR LES COLLECTIVITÉS NON-ADHÉRENTES DE CITÉS UNIES FRANCE

Les collectivités territoriales recevront une reconnaissance officielle de CUF, le logo du label au format numérique, et Cités Unies France valorisera l'action des collectivités territoriales labellisées via ses canaux de communication.

Cités Unies France met à disposition des collectivités territoriales le logo du label afin qu'il fasse partie de la communication des labellisés. Ce logo peut être affiché sur le site internet de la collectivité mais également dans des campagnes de communication mettant en avant l'obtention du label "Territoires unis et solidaires face aux crises". En faisant cela, la collectivité mettra en lumière son engagement international face aux crises.

LE PROCESSUS DE LABELLISATION

Un “comité de labellisation” se réunira chaque année autour de la présidente du groupe thématique “crises”, et rassemblera des représentants des instances de CUF et des services.

Il travaillera à partir du recensement, effectué par l’association, des collectivités territoriales ayant participé aux différents fonds de solidarité mis en place.

PROPRIÉTÉ

INTELLECTUELLE

Le logo relatif au label “Territoires unis et solidaires face aux crises” créé par Cités Unies France est la propriété intellectuelle de Cités Unies France et ne peut de ce fait en aucun cas être relayé par les collectivités territoriales dans un but autre que celui de mettre en avant sa labellisation.